

4 International

Contre la peine capitale pour les mineurs

DROITS DE L'HOMME Des Etats continuent à prononcer la peine capitale à l'encontre de personnes âgées de moins de 18 ans au moment des méfaits qui leur sont reprochés. Une organisation lausannoise, Vivere, a lancé une campagne internationale contre cette pratique

ÉTIENNE DUBUIS

L'interdiction explicite de la condamnation à mort et de l'emprisonnement à vie des mineurs dans les législations nationales du monde entier: tel est l'objectif à la fois précis et ambitieux que s'est fixé l'organisation humanitaire lausannoise Vivere, spécialisée dans les combats de «niche» laissés de côté par les principaux acteurs du domaine des droits de l'homme. L'association a profité mardi de son assemblée générale ordinaire pour lancer officiellement sa campagne.

La condamnation à mort et l'emprisonnement à vie des mineurs ont pour point commun d'être interdits par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, entrée en vigueur en 1990. Mineurs, soit âgés de moins de 18 ans, au moment du méfait et non du procès s'entend. Or, selon le décompte de Vivere, au moins 13 Etats, tous signataires, continuent à prévoir la première et environ 73 la seconde. Les exécutions, elles, attendent partout que les condamnés aient atteint la majorité.

Amnesty International traite du sujet dans son récent rapport sur la peine de mort dans le monde en 2015. L'organisation «a reçu des informations faisant état d'au moins neuf personnes (quatre en Iran et au moins cinq au Pakistan) exécutées pour des crimes commis alors qu'elles avaient moins de 18 ans», révèle le document. Avant de compléter: «Des mineurs délinquants ont été condamnés à mort au Bangladesh, en Iran, aux

«Certains juges utilisent le droit coutumier au motif que telle est la volonté de leur communauté»

BERNARD BOËTON, EX-CHARGÉ DES DROITS DE L'ENFANT À TERRE DES HOMMES



Ali al-Nimr, le neveu du cheikh Nimr Baqir al-Nimr exécuté en janvier dernier, a été condamné à mort le 27 mai 2014 par un tribunal spécial à Jeddah, notamment pour avoir manifesté contre le gouvernement saoudien lorsqu'il avait 17 ans. (DR)



ABDULLAH AL-ZAHER SAOUDIEN ARRÊTÉ EN 2012 ALORS QU'IL AVAIT 16 ANS. ATTEND SON EXÉCUTION



DAWOOD AL-MARHOON SAOUDIEN ARRÊTÉ EN 2012 ALORS QU'IL AVAIT 17 ANS. ATTEND SON EXÉCUTION

Maldives et au Pakistan en 2015. A ces pays [...] viennent s'ajouter l'Arabie saoudite, l'Indonésie, l'Iran, le Nigeria et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, où l'on déplorerait toujours des mineurs, condamnés les années précédentes, sous le coup d'une sentence capitale.»

Vivere a recensé pour sa part 13 Etats «autorisant la peine de mort des mineurs». Sa liste comprend la plupart des pays cités par Amnesty International, plus le Brunei, les Emirats arabes unis, le Laos, la Malaisie la Somalie, les Tonga et le Yémen.

«Double discours»

L'initiateur de la campagne de Vivere, Bernard Boëton, anciennement chargé des droits de l'enfant à Terre des Hommes, accuse ces Etats de «tenir un double discours». Peu lui importe que certains d'entre eux aient formulé officiellement des réserves à l'heure de signer la Convention relative aux droits de l'enfant, souvent au nom du risque de divergences de certains de ses articles avec la charia. Ces pays, tempête le militant, ne devraient pas se permettre de signer un document qu'ils n'assument pas entièrement. En admettant des exceptions aussi sérieuses que les condamnations de mineurs aux plus lourdes peines.

«Ce double standard est également présent sur le terrain, continue le spécialiste. Dans nombre de cas, la procédure judiciaire suit son cours normal jusqu'au moment du verdict. Le juge va alors puiser une condamnation à mort non dans le code pénal officiel mais dans le droit coutumier, au motif que telle est la volonté de sa communauté. Une telle dérive est rendue possible par des légis-

lations nationales qui, sans recommander la peine capitale, ne la prohibent pas pour autant à l'égard des mineurs. Notre but est par conséquent d'obtenir l'inscription dans la loi d'interdictions explicites.»

Un autre facteur favorisant la condamnation à mort de mineurs est l'incertitude qui règne souvent sur l'âge des accusés, quand des certificats de naissance ne peuvent pas être produits. «Plus d'un juge s'en tire alors en assurant arbitrairement que les prévenus étaient majeurs au moment des faits, dénonce Bernard Boëton. Ce qui est inacceptable.»

Amnesty International formule le même reproche dans son rapport. «Les gouvernements doivent appliquer une liste exhaustive de critères appropriés dans les cas où l'âge est contesté, souligne l'organisation. Les bonnes pratiques permettant d'évaluer l'âge d'une personne veulent que l'on s'appuie sur la connaissance de son développement physique, psychologique et social. Chacun de ces critères doit être appliqué de manière à accorder le bénéfice du doute [aux accusés].»

Vivere s'attend à une campagne difficile. Son rapport d'activité 2015 dresse une longue liste d'obstacles à surmonter, de l'indifférence internationale à la pesanteur des traditions, en passant par les intérêts politiques en jeu dans un débat qui oppose conservateurs et réformateurs. Il dessine parallèlement les axes d'une stratégie qui vise notamment à mettre en réseaux les associations locales sensibles à la question et les organisations internationales mobilisées contre la peine de mort en général. Un délai, enfin, est évoqué pour la forme. L'organisation souhaite obtenir les modifications législatives nécessaires d'ici au 31 décembre 2022. ■

EN BREF

Hollande sur la loi travail: «Je ne céderai pas»

Malgré une impopularité record, des manifestations parfois violentes et une fronde dans son propre camp, le président François Hollande a assuré mardi qu'il ne renoncerait pas à sa réforme contestée du droit du travail, affichant sa combativité à onze mois de la fin de son mandat. Il a assuré hier matin sur Europe 1 qu'il ne «céderait pas». Quelque 68000 personnes ont manifesté mardi en France, dont 56300 en province, lors de la sixième journée de mobilisation contre la loi travail, au cours de laquelle 87 personnes ont été interpellées, a annoncé le Ministère de l'intérieur. Selon le syndicat CGT, les défilés ont rassemblé «plus de 220000 manifestants». AFP

Christian Kern investi

Le nouveau chancelier autrichien, Christian Kern, qui dirigeait la compagnie nationale ferroviaire, a été investi mardi. Il est ainsi à la tête d'une coalition gouvernementale usée par neuf ans de pouvoir et incapable de contenir l'extrême droite dont le candidat est qualifié pour le second tour de la présidentielle en fin de semaine. AFP

MAIS ENCORE

En Iran, le parlement a voté mardi une loi obligeant le gouvernement à réclamer des dommages aux Etats-Unis pour les «actions hostiles et les crimes» commis contre l'Iran depuis soixante-trois ans, a rapporté la télévision d'Etat. L'assemblée cite «les dommages matériels ou moraux» causés depuis le coup d'Etat contre le gouvernement nationaliste de Mohammad Mossadegh en 1953. AFP

Riyad a acquis un terrain à Genève

GENÈVE INTERNATIONALE Les organisations vendent leurs terrains au plus offrant pour financer la rénovation de leur siège

L'Arabie saoudite a acquis un terrain de 7000 mètres carrés dans le quartier des organisations internationales. La vente, passée inaperçue, est intervenue l'autome dernier. La parcelle appartenait à l'Organisation internationale du travail (OIT), qui l'a cédée au royaume pour 26 millions de francs.

Ce montant serait au-dessus du prix du marché. La mission saoudienne n'a pas souhaité expliquer les raisons de cet investissement. Selon nos informations, l'Arabie saoudite veut construire des appartements de haut standing pour loger ses diplomates.

«Banane mexicaine»

Le terrain est situé le long de l'avenue Appia, en contrebas de l'imposant bâtiment de l'OIT. Sa forme allongée et la présence d'une statue offerte par le Mexique ont donné à la parcelle le surnom de «banane mexicaine». La future résidence diplomatique se trouve en plein périmètre du Jardin des Nations. La zone, qui englobe les organisations internationales, est appelée à se développer ces prochaines années, y compris par la construction de logements. «Notre conseil d'administration a décidé en 2009 de vendre les terrains considérés comme

non stratégiques pour financer en partie la rénovation de notre siège», explique-t-on à l'OIT. Les travaux sur l'immense bâtiment ont déjà commencé et coûteront près de 300 millions de francs. La Suisse financera un quart du chantier sous forme d'un prêt sans intérêt, qui doit encore être approuvé par les Chambres fédérales.

Malgré les atteintes aux libertés dans le royaume wahhabite, y compris syndicales, la riche dynastie des Saoud faisait figure d'acheteur providentiel. «Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les autorités suisses», précise l'organisation internationale.

La Suisse n'a toutefois pas eu le dernier mot sur cette vente, complète le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). «Les organisations internationales propriétaires d'un bien immobilier peuvent le vendre comme tout particulier, en respectant les dispositions applicables à la vente. Aucune autorisation

n'est requise.» Berne se félicite que le fruit de cette opération immobilière finance en partie la rénovation du siège de l'OIT. «Elle réduit d'autant la demande de prêt à la Confédération.»

La «banane mexicaine» avait été cédée par la Suisse dans les années 1960, contre un terrain qui appartenait à l'OIT au bord du lac Léman. Traditionnellement, la Confédération finançait la construction des bâtiments pour les organisations internationales, alors que le canton de Genève fournissait gracieusement les terrains, sous forme de don ou de droit de superficie.

«Un certain nombre de terrains ont été acquis par les organisations internationales», expose toutefois le DFAE. Quant aux parcelles données par la Suisse, «le donateur n'a plus de droit sur le bien objet de la donation, sous réserve des modalités qui auraient pu être déterminées par les deux parties».

L'OIT a également cédé une autre parcelle, pour laquelle elle disposait d'un droit de superficie. C'est la Fondation Wilsdorf qui a financé en partie cette opération. Des logements pour les étudiants de l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) doivent y être construits. L'OIT n'est pas la seule organisation à disposer de terrains à bâtir. L'ONU réfléchit aussi à valoriser ses possessions pour minimiser le coût de la rénovation du Palais des Nations. ■ SIMON PETITE

L'ONU entend valoriser ses possessions pour minimiser le coût de la rénovation du Palais des Nations